

Séminaire Fonda
« Associations et syndicats »
15 mai 2006

Le droit aux vacances par François Soulage,
Président de l'Union nationale des associations de tourisme
(Unat)

L'Unat, qui représente les associations de tourisme social, a signé le 28 juin 2001 une déclaration commune avec les cinq confédérations syndicales représentatives. Elle avait pour objet de marquer la volonté de chaque cosignataires de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous et de mettre en commun leurs moyens pour y parvenir.

Un sujet historiquement favorable aux rapprochements

Depuis soixante-dix ans et la création des congés payés, le thème de l'accès aux vacances a toujours été un sujet favorisant les convergences entre le secteur associatif et les associations. En 1936 de nombreuses institutions laïques et confessionnelles ont vu leur intérêt lié à ceux des travailleurs, notamment pour permettre l'accueil des familles et des nouveaux vacanciers. Des liens se sont donc progressivement tissés entre les associations de tourisme et les organisations syndicales. La guerre a suspendu ce processus, d'autant plus que la question du droit aux vacances n'a pas constitué une priorité au moment de la reconstruction.

Malgré l'action du Mouvement de Libération Ouvrière (MLO) qui a milité sur ce thème, les collaborations furent ensuite rares jusqu'aux années soixante. La période des trente glorieuses avec sa forte croissance ne fut pas propice aux interrogations que ce soit pour les associations ou les syndicats de salariés. Le déclic est en réalité venu du monde politique, ce qui n'est pas étonnant quand on rappelle que le MLO était un des ancêtres du PSU. La prise de conscience s'est faite à l'occasion du 4^{ème} plan (1962-1965). Les différents acteurs ont progressivement compris que le droit aux vacances pouvait avoir un impact sur le développement de l'emploi et sur l'aménagement des territoires.

Le retour en force de ce sujet fut donc lié à la volonté de retrouver les fondements d'une politique novatrice en matière de développement local notamment en direction des territoires qui étaient progressivement en perte de vitesse. Concomitamment, la fin du processus de reconstruction et l'augmentation sensible du pouvoir d'achat des salariés ont conduit à d'importants changements dans la vie syndicale. Progressivement, les organisations représentatives des salariés et plus particulièrement les comités d'entreprises se sont interrogés sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux nouvelles aspirations des travailleurs.

Une convergence favorable au développement des associations de tourisme entre 1960 et 1980

La conjonction de ces différents éléments a créé un climat favorable à de nouveaux rapprochements. Le secteur associatif du tourisme social a ainsi connu une nouvelle phase de développement. André Guignand, fondateur en 1959 de VVF, a été un acteur central. Il a ainsi

travaillé avec les comités d'entreprises et les collectivités locales dans une logique d'aménagement du territoire permettant la construction d'un nombre important de nouveaux hébergements. Toute cette période fut marquée par l'interpellation du monde associatif par les syndicats.

Ceci s'est aussi traduit au plan institutionnel. Dans de nombreux conseils d'administration d'associations de tourisme nous retrouvons des syndicalistes et des représentants des collectivités locales comme par exemple chez VVF ou chez Vacances Auvergne Limousin. Si l'interpellation est davantage venue des syndicats, la construction du triptyque a pu répondre à d'autres logiques. Ainsi des associations, éloignées du monde syndical, comme Renouveau, se sont développées d'abord sur des logiques territoriales et ont démarché par la suite les comités d'entreprises pour remplir leurs installations, ce qu'elles n'auraient pu faire sans eux.

Une rupture à la fin des années 70 qui a imposé une action volontariste de la part des associations

La crise et la transformation des logiques de fonctionnement des comités d'entreprises vers la fin de la décennie 70 ont provoqué une nouvelle rupture des collaborations. Les comités ont progressivement été moins proposant et actifs vis-à-vis des salariés. Entre 1980 et le milieu des années 1990, les associations ont assisté au désengagement des organisations syndicales, alors qu'elles poursuivaient dans leurs logiques d'hébergement et d'accueil. Ce fut donc au tour du monde associatif de prendre conscience de la perte que représentait cet éloignement, qui ne permet plus la rencontre entre l'offre et les nouvelles demandes des salariés. A l'exception de quelques-uns parmi les plus importants, les comités d'entreprises répondent dorénavant aux besoins des salariés en donnant de l'argent ou en finançant des séjours sur une base ouverte à tout type d'opérateur.

Depuis dix ans l'enjeu est donc de reconstruire ce lien et de remonter le courant vers un processus de « resyndicalisation ». Il s'agit de retrouver des espaces communs de réflexion et de propositions vis-à-vis des salariés. C'est en ce sens que l'Unat a signé la déclaration commune avec les confédérations syndicales. Pour les associations, cela constitue le moyen de redire leurs raisons d'être. Pour les syndicats cela permet de redéfinir ce qu'ils attendent des vacances pour tous, et ainsi de justifier le fait que cela redevienne une de leur revendication centrale.

Une déclaration, entre actions concrètes et limites

En tout premier lieu, il convient de rappeler que la déclaration a été signée avec les confédérations et non pas les fédérations professionnelles, compte tenu du fait que l'Unat n'est pas un partenaire social. Il ne s'agit donc pas d'un accord professionnel, mais d'une déclaration d'intention. Ceci impose de faire œuvre de conviction pour qu'elle trouve une application auprès des fédérations professionnelles, des CE et des associations de tourisme social.

Au sein du monde associatif, cela soulève la question de la mise en cohérence du traitement de la question employeur et du dialogue social. En l'occurrence, la négociation a été conduite par des personnes différentes de celles qui conduisent les négociations des conventions

collectives ou les représentants aux élections prud'homales. Cette dichotomie entre les deux champs n'est néanmoins pas étanche, et la prise en compte des conséquences de la déclaration commune dans les conventions dont relève le tourisme social constitue une question centrale sur laquelle il convient de progresser.

Malgré ces limites, la déclaration commune a constitué un point de départ, notamment en impulsant de nouvelles réflexions au sein des organisations syndicales sur le droit aux vacances et les moyens de l'intégrer à côté des autres revendications. Elles se sont ainsi fortement mobilisées autour du chèque vacances.

Mais le résultat le plus probant de cette démarche est ce nouveau réflexe qu'associations de tourisme et confédérations ont : intervenir et agir ensemble. Ce constat est vrai à l'ANCV, lors des démarches auprès du ministère du tourisme sur la bourse solidarité vacances ou la défense du plan patrimoine. Ceci concrétise aussi par le fait que les Unat régionales intègrent progressivement comme adhérent associé les différentes unions régionales des syndicats, devenant ainsi cette plateforme de réflexion commune.

La réussite est passée pour les associations par une réappropriation de leur projet politique

Cette évolution historique et cette volonté de recréer des liens sont aussi apparues parce que les associations s'étaient éloignées de leur objectif premier. Ce n'est pas uniquement le résultat d'un processus inéluctable dont elles seraient victimes. Les contraintes économiques et la concurrence de plus en plus vives, subies par les associations, ont servi de justification pour la forte diminution des politiques tarifaires en direction des comités d'entreprises et de l'application aux salariés d'une dégressivité en fonction des revenus ou de leur situation familiale. Les logiques « gestionnaires » et l'obsession légitime de l'équilibre économique ont pris le dessus, d'autant plus que ceux qui ont pris les commandes des associations n'étaient plus les militants des années 70. Les dirigeants bénévoles et surtout professionnels des associations sont devenus, quelquefois contre leur volonté, des gérants pour qui le compte d'exploitation ne revêtait pas de signification politique particulière.

Il a donc fallu conduire un travail pour imposer à nouveau l'idée qu'à côté de la responsabilité économique il y avait une responsabilité sociale. Pour l'Unat, la déclaration commune a été le moyen d'imposer que le tourisme associatif est un instrument de politique sociale qui doit être défini avec les acteurs associatifs et syndicaux. Mais cette démarche s'est faite à contre-courant de la culture actuelle imposée par les logiques de concurrence et de marché. La réussite est donc passée par le volontarisme des associations de se réapproprier les enjeux politiques de leur action, d'autant plus que les syndicats sont pris dans des problèmes bien plus complexes. Le travail de réappropriation est donc au final réciproque.■